

## La soubreveste des mousquetaires de la maison militaire du roi (1814-1816)

Cette casaque de mousquetaire illustre avec ostentation le rétablissement d'une maison militaire du roi, en 1814, lorsque la monarchie est restaurée après la première abdication de Napoléon I<sup>er</sup>.

### L'objet en lui-même...

Cette soubreveste évoque par son ornementation, davantage que par sa forme, la casaque des mousquetaires que Louis XIII enrôle dans sa maison militaire, en 1622. C'est à cette époque une sorte de grande cape ouverte des deux côtés. Par la suite, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la casaque est raccourcie et simplifiée.

Les mousquetaires sont dissous en 1776, par Louis XVI, pour des raisons d'économie, avant d'être reformés en 1789. Ils sont dissous à nouveau en 1792 en même temps que l'ensemble de la maison du roi. Louis XVIII les reconstitue une dernière fois sous la Restauration, le 6 juillet 1814, et les dissout définitivement le 1<sup>er</sup> janvier 1816.

En 1814, la soubreveste porte le nom de « cuirasse d'étoffe » qui correspond mieux à sa forme : le plastron et le dos, bordés d'une fraise, épousent le buste comme la cuirasse de métal. Le vêtement se porte sur l'habit. Il se boutonne sur le côté et sur l'épaule gauches.

Pour les deux compagnies reformées, la soubreveste est en drap bleu foncé, bordée autour du col, des emmanchures et de la ceinture d'un double galonnage de fil argenté et gaufré. Une tresse argentée borde la fraise. La broderie centrale reprend la grande croix des premières casaques de mousquetaires du roi. Elle est brodée d'argent et galonnée d'or. Les flammes rouges indiquent que le mousquetaire appartient à la première compagnie. La seconde compagnie arbore des flammes jaunes. L'épaulette et la contre-épaulette rappellent que le mousquetaire de la maison du roi a rang d'officier.



1 Soubreveste de mousquetaire (période Restauration). Inv. : 994.78 ; Gb.  
© Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 08-524565

## L'objet nous raconte...

Les premiers jours du mois d'avril 1814, le Sénat vote la déchéance de Napoléon I<sup>er</sup> et appelle Louis XVIII au pouvoir. Le roi débarque à Calais le 24 avril et s'installe aux Tuileries le 3 mai. Napoléon est alors en route pour l'île d'Elbe. Louis XVIII souhaite se concilier la population française, certes soulagée par la fin de la guerre, mais divisée quant à la restauration de la monarchie. Il doit tenir compte également des royalistes et des émigrés revenus dans son sillage, qui attendent une récompense à leur fidélité.

Les coalisés se montrent modérés, ne demandent ni occupation ni indemnité de guerre. Ils reconnaissent à la France son territoire de 1792 et l'Angleterre rend une partie des colonies. Depuis le 4 avril l'armée impériale est officiellement dissoute par un arrêté du gouvernement provisoire. La nouvelle annoncée dans la presse provoque le retour spontané des conscrits dans leurs foyers. Le roi a promis d'abolir la conscription, ce que confirme la Charte du 4 juin 1814 octroyant la monarchie constitutionnelle. Le volontariat redevient la règle théorique du recrutement à la satisfaction générale.

L'attitude de l'armée vis-à-vis de la monarchie restaurée est très contrastée. La masse des soldats anciens, des sous-officiers et des officiers reste fidèle à Napoléon. Ils jugent sévèrement la défection de leurs chefs envers l'empereur et l'attentisme des Français. Le nouveau régime, d'ailleurs, comble d'honneurs les généraux et maréchaux de l'armée impériale qui se rallient pour la plupart à la monarchie.

En mai 1814, une ordonnance fixe les effectifs de la nouvelle armée. C'est une armée de temps de paix qui passe de 500 000 à 200 000 hommes (224 838 hommes de troupes 14 529 officiers). Selon leurs états de service, les cadres en surnombre sont mis à la retraite ou placés en demi-solde. 12 000 officiers restent ainsi statutairement militaires (ils doivent par exemple solliciter l'autorisation du ministre de la Guerre pour se marier). Ils perçoivent une solde réduite de moitié en attendant une hypothétique affectation, 2/3 des postes vacants leur étant réservés.

Peu d'émigrés sont affectés dans les régiments de ligne. Ils servent en nombre dans la maison militaire du roi, 6 000 hommes, mieux soldés et mieux équipés que le reste de l'armée. Cette dépense somptuaire (20 millions) diminue encore le budget de l'armée déjà très réduit en raison des difficultés financières. Les conflits sont fréquents entre la maison du roi et la Garde royale recrutée principalement dans l'ancienne Garde impériale.

Le corps des sous-officiers et officiers subalternes voit aussi une marque de mépris dans l'abandon du drapeau tricolore et la nomination de Dupont au poste de ministre de la Guerre. Ce dernier avait été condamné et destitué de ses grades, décorations, titres et dotations en raison de sa déplorable capitulation à Bailèn (1808) et du sort épouvantable fait à ses soldats prisonniers sur les pontons de Cadix. Il est remplacé par le maréchal Soult, le 13 décembre 1814.

Lorsque la nouvelle du retour de Napoléon est connue, le ralliement des troupes et de leurs officiers subalternes se fait dans l'enthousiasme. Les officiers supérieurs, plutôt attentistes, suivent le mouvement. Les nobles démissionnent en nombre. Louis XVIII ne dispose que de quelques unités royalistes, dans le sud notamment, qui capitulent assez rapidement. Il n'estime pas sa maison militaire en mesure de le protéger et préfère fuir Paris qu'il quitte le 19 mars, la veille de l'arrivée triomphale de Napoléon.



Banderole de trompette de la 1<sup>re</sup> compagnie de mousquetaires, première Restauration ;  
Inv. : 21033 © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 06-513173.



Mousquetaire, salle première Restauration ; Inv. : 21033  
© Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 06-513173.